

Conseil Municipal du 23 NOVEMBRE 2011

Compte-rendu.

Conseillers Municipaux : Effectif 39 ; Présents 30 ; Pouvoirs : 9.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE 23 NOVEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2011.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, MOY Geneviève, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoint, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, GOELZER Martine, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : ROCCARO Lorenzo à COLIN Patricia, MATTEONI Guy à SIMON Chantal, SUIRE-VINCEGUERRA Cathy à GUIOT Robert, LEGAL Corinne à PRADEL Véronique, POUET Paule à AGULLO Pascal, SUCCAMIELE Nathalie à CUDENNEC Odile, LOPEZ Xavier à LAVIE Laurent, GINI Michel à GOMEZ Vincent, SIMONPIERI Daniel à PEREZ Marie-José.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory PANAGOUDIS



Ouverture de la séance : 18H00

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 26 octobre 2011 :

N°S DATE	OBJETS
328 27/10	SERVICE JURIDIQUE / BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION E.G.B. MARIGNANE
329 27/10	ESPACE SAINT EXUPERY COURS MUNICIPAUX D'ESPAGNOL ANNEE 2011/2012
330 27/10	ESPACE SAINT EXUPERY COURS MUNICIPAUX D'ALLEMAND ANNEE 2011/2012

331 27/10	ESPACE SAINT EXUPERY COURS MUNICIPAUX D'ANGLAIS (MI-JOURNEE ET SOIR) ANNEE 2011/2012
332 27/10	ESPACE SAINT EXUPERY COURS MUNICIPAUX D'ANGLAIS ANNEE 2011/2012
333 27/10	SERVICE JURIDIQUE /BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION LOGIS DES JEUNES
334 27/10	SERVICES TECHNIQUES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VILLA FERRAGE SIGNATURE AVENANT N°1
335 4/11	SERVICE JURIDIQUE CONTRAT DE PRESTATION D'ASSISTANCE ET RENSEIGNEMENTS SVP
336 8/11	SERVICES TECHNIQUES CONTRAT DE MAINTENANCE DES HORLOGES DE L'EGLISE ST NICOLAS
337 15/11	SERVICE JURIDIQUE/BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION COLLEGE QUARTIER JACQUES PREVERT
338 15/11	SERVICE JURIDIQUE / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION ENSEMBLE MUSICAL DE MARGNANE
339 15/11	SERVICE JURIDIQUE ASSIGNATION AU FOND DEVANT LE TRIBUNAL D'INSTANCE DE MARSEILLE. REQUETE DE MADAME HENRIETTE TASTEVIN
340 15/11	ESPACE SAINT EXUPERY CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MANIFESTATION A THEMES ORGANISATION D'UN VILLAGE DE NOEL DU 14 AU 23 DECEMBRE 2011, COURS MIRABEAU
341 15/11	SERVICES TECHNIQUES ECOLE PRIMAIRE ALDERIC CHAVE : LOT 2, REMPLACEMENT DES MENUISERIES. SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AVEC LA SOCIETE « HARMONIE DE L'HABITAT »
342 15/11	SERVICES TECHNIQUES AVENANT N°1 AU MARCHE N°201055 EN DATE DU 14/03/11 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA BASE DE LOISIRS DE L'ESTEAOU, CONCERNANT LA RADIATION DE L'ACTIVITE LIBERALE STEPHANE FLANDRIN CONSTRUCTO, L'UN DES TROIS CO-TRAITANTS TITULAIRES DU MARCHE, ET SA REPRISE PAR LA SARL FEST ARCHITECTURE
343 15/11	N.T.I.C. / SOCIETE ARS DATA. CONTRAT DE MAINTENANCE PROGICIEL N°001. 19960005 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
344 15/11	D.R.H. EMPLOI FORMATION PROFESSIONNELLE FORMATION MADAME ARBAUD NADINE
345 22/11	SERVICE JURIDIQUE MISE A DISPOSITION DE TROIS PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES SECTION BY 24 – 25 ET 28 QUARTIER LE BEAUSSET A MONSIEUR STEPHANE SCORTICA
346 22/11	SERVICE JURIDIQUE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES DU RHONE

Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, de procéder, par un vote à main levée après accord unanime du conseil municipal, à la désignation d'un nouveau représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'APEHAM, en remplacement de Madame Odile CUDENNEC.

Madame Marie-Rose ROS fait acte de candidature.

Vote : POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8 (M.MMES, *GINI*, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM, PEREZ, *SIMONPIERI*, MIRA)

SUFFRAGES EXPRIMES : 31

MAJORITE ABSOLUE : 16

Madame Marie Rose ROS, ayant obtenu 31 voix, **EST ELUE**, à la majorité absolue des suffrages exprimés, pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'APEHAM, **rappelle** que les représentants de la commune, au sein de cet établissement, sont donc : Monsieur Yves LE BORGNE, Monsieur Xavier LOPEZ, Madame Rose Marie ROS.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la création de trente places, ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération, estimé à 1 149 094.17 € H.T, **de solliciter** l'Etat à hauteur de 50 % d'une dépense subventionnable de 457 350 € H.T., soit : 228 675 € H.T., **de mandater** Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer tout document afférent, **dit que** la présente délibération annule et remplace la délibération n°76 du 20 avril 2011.

DECIDE, à l'unanimité (39) d'acquérir l'immeuble de Madame Nicole PEYROL, cadastré section AN n° 386, situé 11 rue Maréchal Foch, au prix de 80 000 euros (quatre-vingt-mille euros) fixé par France Domaine, **charge** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte, **mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'entériner le choix du délégataire Avenance Groupe Elior en approuvant le rapport de présentation, **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le Contrat d'Affermage, **dit que** le financement sera inscrit au budget de l'exercice 2012 et suivants, chapitre 20 – Fonction 823 – Article 2131.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver l'avenant n°4 à la convention conclue entre la Ville de Marignane et les Bus de l'Etang de Berre, **prend note** que les nouveaux tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2011, **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant, **dit que** la dépense pour l'année 2011 / 2012 est prévue au budget Chapitre 011-Fonction 252 – Article 6247.

Clôture de séance : 18 h 20

**Le Maire,
Eric LE DISSES.**